



MAIRIE
DE
VOLONNE

(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 06
Qui ont pris part à la DCM. : 11
Date de la CONVOCATION :
4 juin 2025.

dcm 01 / 250612

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250612-DCM_01_250612-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 12 juin 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 juin, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué à l'issue de la réunion du 2 juin qui n'a pu se tenir faute de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

Conformément à la Loi, le Conseil Municipal délibère quel que soit le nombre de membres présents.

. **PRÉSENTS (06)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Claude FARGETON, Nathalie BOURRIEL.

. **ABSENTS (13 – 5 Représentés)** : Michel BLASZCZYK (procuration à Claude FARGETON), Christian HERPIN (procuration à Nathalie BOURRIEL), Renée VIARD-SIRI (procuration à Patricia MENA), Jean-François POPIELSKI, Emmanuel MULLER, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE (procuration à Nathalie VANNI), Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET** : Association InSite : adhésion 2025 et convention à signer.

Madame le Maire expose :

L'association InSite a comme objectif de participer au développement des territoires ruraux en accompagnant les acteurs du territoire et en proposant l'accueil de jeunes volontaires en service civique pour une durée de 6 mois.

Ces volontaires vivent pendant la durée de leur mission dans la commune d'accueil et se mettent au service des dynamiques locales pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic commun.

L'association et la Commune ont choisi de travailler ensemble à Volonne pour agir sur le développement local et accueillir des jeunes notamment au sein de la bibliothèque.

Afin de soutenir ce partenariat, il est proposé d'adhérer à l'association pour 2025 (200 €) et d'autoriser à signer la convention qui a été transmise à l'ensemble des conseillers et qui est jointe à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (11 voix POUR)** :

- **Approuve l'adhésion pour 2025 à l'association InSite,**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à signer la convention de partenariat.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Sandrine COSSERAT.

La Secrétaire de séance,

Nathalie Vanni

Nathalie Vanni

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.